

VILLE DE MARTILLAC

PEDT

« PLAN MERCREDI »



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE MARTILLAC 2018-2020

PREAMBULE

Le projet éducatif de la commune vise la cohérence de l'action publique sur l'ensemble du parcours éducatif du jeune, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte :

- Il concourt à la mise en œuvre d'une continuité éducative sur le territoire, en organisant les complémentarités, les coopérations et le partenariat.
- Il s'inscrit dans une démarche qui articule les interventions des différents acteurs éducatifs en veillant à la cohérence des objectifs et des dispositifs mis en œuvre.
- Il permet aux générations successives d'enfants habitant sur leur territoire d'être des acteurs dans l'espace social et de construire leur identité.

Les principes complémentaires pour construire un système d'action publique différent s'appuyant sur le territoire :

- La cohérence éducative : Mission partagée
- La parentalité : reconnaître la place des parents dans le parcours éducatif de l'enfant
- L'universalité : tous les enfants et les jeunes sont concernés par les actions
- L'adaptation permanente de l'évolution du territoire
- L'équité
- La mixité
- L'accessibilité
- La qualité : Assurer la sécurité morale et physique des enfants et optimiser les apprentissages

Appréhender l'éducation de manière globale engendre l'implication d'une pluralité d'acteurs (familles, école, associations, centres de loisirs,) et concerne de larges domaines (sport, culture, découverte, sciences,).

Cette action partenariale repose sur plusieurs principes :

- La mutualisation des espaces et des moyens afin de faire évoluer et d'optimiser les ressources existantes.
- Conceptualiser l'implication des acteurs afin d'enrichir la dynamique du projet.
- Optimiser la circulation de l'information afin que chacun puisse avoir connaissance des actions éducatives proposées sur le territoire.
- Rendre accessible à tous un espace commun d'information et d'échange.

1. Présentation
2. Diagnostic
3. Périmètre et public du PEDT
4. Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires
5. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants
6. Activités proposées dans le cadre du « Plan Mercredi »
7. Partenaires du projet
8. Structure de pilotage
9. Modalités de pilotage
10. Evaluation du dispositif
11. Signataire du projet

PRESENTATION

Collectivité territoriale porteur du projet : COMMUNE DE MARTILLAC

Nom du Maire : M. Dominique CLAVERIE

Elue Jeunesse / Education : Mme Cécile MALLET

Adresse : Mairie de Martillac 14 avenue Charles De Gaulle 33650 MARTILLAC

Téléphone :05.56.72.71.20

Adresse électronique : secretariat@mairie-martillac.fr

Responsable du projet : Isabelle APPRIOU Responsable Jeunesse / Education

Adresse électronique : alsh@mairie-martillac.fr

DIAGNOSTIC

Présentation de la commune

Martillac est une commune d'Aquitaine de 2968 habitants située en Sud-Gironde aux portes de l'agglomération Bordelaise.

La commune est composée de zones d'habitations, de zones industrielles et principalement de zones agricoles viticoles et forestières.

Contexte

Depuis plusieurs années, la ville de Martillac s'est fortement engagée dans l'action auprès des jeunes, considérée comme un axe essentiel à l'éducation.

Avec la mise en œuvre d'un Contrat Educatif (CEJ) en lien avec la Caisse d'Allocation familiale (CAF), la commune s'est investie bien au-delà de ses compétences et obligations.

La municipalité actuelle a renouvelé son implication dans ce domaine comme l'une des priorités de son programme et souhaite continuer son action en proposant un PEDT construit et partagé avec l'ensemble des acteurs, dans un contexte économique et social peu favorable.

Etat des lieux

Les éléments du PEDT sont issus des informations recueillies en date du 1er janvier 2017 par l'intermédiaire des services municipaux.

Les activités périscolaires

- Accueils périscolaires : maternelle et élémentaire

Le matin, les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école. Des activités ludiques calmes, sont proposées aux enfants pour commencer tranquillement la journée et permettre une transition en douceur entre la famille, la collectivité et l'école.

Le soir, les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leurs sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludique de développer la curiosité et le vivre ensemble. Des activités plus calmes peuvent être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

- Fréquentation : 302 enfants inscrits dont le matin 90 enfants en moyenne avec des pics à 103, le soir 150 enfants en moyenne avec des pics à 175 ; *baisse des effectifs à partir de 18h.*
- Horaires : le matin de 7h à 8h30, le soir de 16h15 à 19h.
- Activités éducatives, culturelles, sportives et libres.
- Encadrement : animateurs diplômés.
- Lieu : Ecole des mille sources.

● Pause méridienne : maternelle et élémentaire

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé en deux temps : un temps de repas et un temps de jeux libre ou d'animation.

- Fréquentation : 320 enfants sont concernés sur 380 inscrits à l'école pour la rentrée 2018/2019
- Horaires : le midi de 12h à 13h45.
- Activités de loisirs et libres.
- Encadrement : animateurs diplômés, agents de restauration et ATSEM.
- Lieu : Ecole des mille sources

● Ecole Multi Sports :

Son principal objectif est d'amener les enfants à la découverte de plusieurs disciplines sportives permettant d'acquérir une culture générale du sport.

- Fréquentation 2017/2018 : 65 enfants de 6/11 ans en moyenne 20 par jour.
- Activités éducatives : 1h par jour de découvertes sportives pour développer ses capacités et son esprit sportif.
- Encadrement : 2 éducateurs sportifs.
- Lieu : plateau sportif de l'école.

● « Plan Mercredi »

Le but est de consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement. Afin de développer le savoir vivre ensemble, de faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux et permettre l'accès de tous aux activités éducatives, sportives et culturelles.

Une charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de quatre axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap. C'est en jouant et en pratiquant ensemble que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leur différence et la solidarité.

- ✓ Etablir une commission pédagogique (enseignant, directeur ALSH, parents de l'enfant, AVS et médecin scolaire).
 - ✓ Elaborer un PAI qui précise les conditions d'accueil.
 - ✓ L'accueil de l'AVS au sein de la structure.
 - ✓ Etablir des rencontres régulières pour instaurer un dialogue avec la directrice de l'ALSH formée à l'accueil d'enfants porteurs de handicap.
 - ✓ Sensibiliser l'équipe d'animation aux procédures de la vie quotidienne et à l'accompagnement de l'enfant.
 - ✓ Validation de la conformité des normes d'accessibilité pour un établissement recevant du public
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs.
 - Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).
 - Fréquentation : une estimation de 150 enfants seront concernés pour la rentrée 2018/2019
 - Accessibilité : journée et ½ journée avec une amplitude horaire calquée sur les autres jours de la semaine (pendant le temps scolaire)
 - Activités de loisirs et libres selon un circuit pédagogique.
 - Encadrement : animateurs diplômés, agents de la commune, ATSEM associations et intervenants extérieures.
 - Lieu : Ecole des mille sources, salle multisports, pôle culturel, parc et chemins communaux

Les activités extrascolaires

● L'ALSH : Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires l'accueil des enfants se fait sur inscription à la semaine dans un premier temps puis à la journée ensuite. Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques et de sorties.

Pendant l'été des sorties à caractère exceptionnel sont organisées : séjours, nuitées, plage. Cela permet aux enfants de partir en dehors du cadre familial et de gagner en autonomie.

- Fréquentation : 170 enfants et 30 jeunes de 12/17 ans inscrits.
- Horaires : vacances scolaires de 8h à 18h plus une garderie de 18h à 18h30.
- Activités éducatives, culturelles, sportives et ludiques dans le respect des rythmes de chacun
- Encadrement : animateurs diplômés.
- Lieu : Ecole des mille sources pour les maternelles et salle multisports pour les élémentaires en juillet.

● Espace jeunes

L'objectif est de permettre aux jeunes âgés de 11 à 17 ans d'échanger entre eux, de mettre en œuvre leurs idées, de construire des projets collectifs et de les faire participer davantage à la vie de la commune par la mise en place de projets, afin de développer ainsi leur esprit citoyen.

- Fréquentation : 20 jeunes inscrits.
- Horaires : à définir selon les activités des jeunes
- Activités diverses, sorties, projets...
- Encadrement : 1 animateur diplômé.
- Lieu : local jeune au centre de la commune.

- Séjours

Cette activité est basée sur 3 objectifs :

- L'apprentissage à l'autonomie de l'enfant : l'enfant est acteur de son séjour, il participe aux tâches de la vie quotidienne
- L'apprentissage de la vie en collectivité : sensibiliser les enfants dans leurs relations avec le monde humain qui les entoure.
- L'épanouissement de l'enfant : amener l'enfant à être acteur de son séjour pour qu'il puisse s'expérimenter dans tous les domaines.
- Fréquentation : 12 jeunes pour 12 places de 12/17 ans en moyenne et 24 enfants pour 24 places de 8/11 ans en moyenne.
- Activités : 1 séjour montagne et 2 séjours été.
- Encadrement : animateurs diplômés.

Les interventions sur le temps scolaire

La commune de Martillac dispose d'une spécificité locale depuis de nombreuses années. Il s'agit d'interventions sur le temps scolaire qui repose sur un partenariat entre l'éducation nationale et la commune.

- La Médiathèque

Les classes élémentaires et maternelles sont accueillies au sein de la bibliothèque, médiathèque municipale, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants et la responsable du site. Chaque classe peut emprunter des livres à titre collectif pour poursuivre le projet de l'enseignant. Des animations spécifiques sont également organisées pour les scolaires : lecture théâtralisée.

- L'Orchestre à l'école

L'orchestre à l'école est un **projet de territoire** basé sur un partenariat établi entre l'école des Mille Sources et la commune de Martillac. Les enseignants travaillent en relation avec les professeurs de musique qui viennent enseigner aux élèves du CE2 au CM2.

Cet atelier permet de soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à valoriser les pratiques musicales.

- Le soutien de la commune aux activités scolaires

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles.
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité : production des repas sur place avec introduction de produits bio 25% et 30% de circuits courts.
- Un budget alloué à l'école pour l'achat de fournitures scolaires, des classes verts et du transport.
- Mise en place de tableaux blancs interactifs (TBI) dans toutes les classes élémentaires.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

- Une volonté politique de permettre à tous la fréquentation des activités et des services municipaux.
- Un service éducation et un accueil périscolaire structuré depuis 18 ans avec des taux d'encadrement réglementaires et une équipe en place depuis plusieurs années.

- La même qualité de services et d'activités pour tous.
- Une politique d'aide aux associations sportives.
- Des personnels formés et qualifiés dans le domaine de l'enfance, de l'animation, du sport et de la culture.
- Un tissu associatif riche et varié qui a répondu favorablement à la mise en œuvre du Plan Mercredi et à la mise en place d'actions communes (au bourg).

Contraintes du territoire

- Contraintes de locaux : éloignement de l'école des équipements sportifs.
- Manque de moyen de transport adapté et facilitant les possibilités de déplacement en grand groupe.

PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

Territoire concerné : Commune de MARTILLAC

Nombre d'établissement d'enseignement public concernés : 2

Ecole concernée : Ecole des Mille sources 2 route de Massiot 33650 Martillac
Ecole des bois 2 chemin du Platane 33610 Martillac

Public concerné : Ecole Publique des Mille Sources
Nombre total d'enfants pour l'année scolaire 2018/ 2019 : 373 élèves
Dont en 150 maternelles et 223 en élémentaires
Ecole privée des bois : 250 élèves dont 28 Martillacais

ALSH déclarés : 3 à 17 ans / espace Jeunes / séjours

Accueil périscolaire déclaré : matin /soir / Mercredi

Tarifification

Ces services font l'objet d'une tarification et de modalités de facturation et de paiements établies chaque année par délibération.

Le calcul du montant de la participation famille s'appuie sur le taux d'effort appliqué aux ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge.

- A la ½ heure pour l'accueil périscolaire et extrascolaire
- A la journée pour les centres de loisirs pendant les vacances scolaires repas compris
- A la journée ou à la ½ journée pour le centre de loisirs du mercredi repas compris.
- A la journée pour les séjours repas compris
- A la journée, ½ journée ou soirée repas non compris pour les loisirs ados.

Le montant de la cotisation annuelle de 10€ pour l'Espace jeunes est fixé chaque année par délibération. Les activités en sorties payantes sont directement à la charge des familles.

En cas de dépassement des horaires de fermeture des garderies un supplément de 2 euros sera affecté par ¼ d'heure.

L'approvisionnement du compte famille se fait avant le début des activités, auprès de la régie située à la mairie ou via le site internet de la mairie : carte + portail famille.

Modalités d'information des familles

- Réunions publiques.
- Informations et concertation en conseil d'école.
- 3 réunions par an du pilotage (Elu, équipe enseignante, association des parents d'élèves, responsable jeunesse/Education, animateurs, intervenants et ou associations)
- Affichage dans l'école.
- Site internet de la commune et bulletin d'informations municipales.
- Distributions de plaquette d'information.

Mode d'inscription aux activités proposées

L'inscription des mercredis se fait par période via le site internet de la mairie de Martillac (onglet Carte +).

Périodes de la journée et ou de la semaine concernée par le PEDT

	Lundi	Mardi	Mercredi		Jeudi	Vendredi
7h	APS 1h30	APS 1h30	7h/8h30	AExtra 1h30	APS 1h30	APS 1h30
8h30	ENSEIGNEMENT 3h30	ENSEIGNEMENT 3h30	8h30/17h	ALSH JOURNEE	ENSEIGNEMENT 3h30	ENSEIGNEMENT 3h30
12h	PAUSE MERIDIENNE 1h45	PAUSE MERIDIENNE 1h45	8H30/13H30 Ou 12h/17h	ALSH ½ JOURNEE	PAUSE MERIDIENNE 1h45	PAUSE MERIDIENNE 1h45
13h45	ENSEIGNEMENT 2h30	ENSEIGNEMENT 2h30			ENSEIGNEMENT 2h30	ENSEIGNEMENT 2h30
16h15/19h	APS 2h45	APS 2h45	17h/19h	AExtra 2h	APS 2h45	APS 2h45

OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT PARTAGES PAR LES PARTENAIRES

Le Plan mercredi a pour objectif affiché de "mettre en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. Il permettra l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant au mieux leurs rythmes de vie et d'apprentissage. Cette action permet de structurer et de formaliser le travail éducatif réalisé dans la collectivité par son service jeunesse (ALSH, APS, Espace jeunes, séjours) et les associations du territoire. Cet ensemble de partenaires permet de créer une cohérence éducative et de placer l'enfant au centre du dispositif.

Pour engager les acteurs un comité de pilotage a été créé dans une démarche d'élaboration collective, de suivi et d'évaluation du projet. Il permet de prendre en compte les avis et contributions de tous les acteurs, de favoriser un dialogue efficace et de garantir sa cohérence.

Ce comité de pilotage se réunit une fois par trimestre et communique son bilan par le biais de l'association des parents d'élèves et au conseil d'école.

Circuit pédagogique

Chaque enfant inscrit aux le mercredi en journée ou ½ journée pourra suivre tout au long de l'année un circuit pédagogique et participer aux différents ateliers proposés.

Les objectifs

- Notion de coéducation cohérente.
- Développer et diversifier l'offre d'activités de qualité.
- Impliquer les structures locales.
- Impliquer les parents dans le temps de loisirs des enfants.
- Impliquer les enfants autour de la notion de projets.
- Rechercher la complémentarité et la continuité entre les différents projets et actions.
- Tendre vers une continuité éducative entre le projet d'école et le PEDT.

Les familles d'activités

- **Culture** : « Artistes en herbe »
 - Arts plastiques /musique/chant / patrimoine/ scientifique / arts vivants / autres cultures
 - 2 objectifs : la Curiosité et la Créativité
 - ✓ Curiosité : développer son désir d'apprendre, son aptitude à voir, à regarder, à entendre, à écouter, à observer et à enrichir sa mémoire
 - ✓ Créativité : permettre d'appréhender et de concevoir l'inconnu et la nouveauté // développer l'autonomie et la liberté intellectuelle
- **Sport** : « Graine de sportifs »
 - Classification ordinaire (collectifs /individuels /de plein air / duels/ cibles...)
 - 2 objectifs : La santé et l'éveil aux disciplines sportives
 - ✓ Santé : améliorer le développement moteur, l'aisance corporelle et le sens de l'effort
 - ✓ Eveil : Découverte et approche ludique du sport
- **Environnement** : « Ce qui nous entoure »
 - Effet papillon - proche (famille) / local (Martillac) / lointain (région) / planète
 - 2 objectifs : Sensibiliser au tri et à la biodiversité
 - ✓ Trier : éviter le gaspillage / recycler / protéger la planète
 - ✓ Biodiversité : connaissance des espèces animales et végétales de la nature
- **Citoyenneté** : « Vivre ensemble »
 - Lien social/civilités /civisme / solidarité / respect / ouverture / droits et devoirs
 - 1 objectif : Vivre ensemble
 - ✓ Vivre ensemble : respect des règles / éducation à la différence / entraide et coopération
- **Activités libres** : « A vos marques prêt repos »
 - Jeux libres à l'initiative des enfants ou « ne rien faire »
 - 2 objectifs : L'autonomie et la confiance en soi
 - L'autonomie : développer l'initiative et l'autodiscipline
 - Confiance en soi : évoluer à son propre rythme / apprentissage par expérience

- **Activités Numérique** : « les surfeurs de demain »
- Sensibilisation à l'outil numérique dans un environnement pédagogique
- Rendre responsable et intelligent l'enfant face au numérique

Au travers de ces activités et de manière transversale l'enfant sera sensibilisé à la citoyenneté.

Effets attendus

Le bénéfice de la mise en place du Plan Mercredi est principalement lié à la proposition éducative qui grâce à la diversité des activités et à la grande qualité de l'encadrement (l'ensemble des animateurs ou intervenants extérieurs diplômés *et/ou en formation*) participent à l'épanouissement de l'enfant.

Redéfinition de l'usage des locaux des écoles pour les différents temps périscolaires avec l'équipe enseignante.

Développement des complémentarités avec le temps scolaire en s'inscrivant dans la démarche des projets d'école.

ARTICULATION DU PEDT AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

Contrat Enfance Jeunesse

Les activités péri-éducatives pourront s'articuler avec des activités proposées au sein de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs mettant en œuvre les dispositions du CEJ (convention d'objectifs et de financement) signé par la commune par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Education Nationale

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 fait obligation à chaque école d'élaborer un projet qui définisse « les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux » compte tenu des situations locales et des besoins spécifiques de publics particuliers.

Le projet d'école est un outil contribuant à atteindre les objectifs de la loi d'orientation et programmation pour la refonte de l'Ecole. Il implique tous les acteurs de la vie de la communauté éducative. Chacun est co-responsable et se mobilise pour la réussite de tous les élèves.

La réflexion sur la cohérence entre le projet d'école et le PEDT porté par la collectivité est indispensable, pour que tous les enfants puissent bénéficier le mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite dans un parcours éducatif cohérent de qualité avant, pendant et après l'école

La mise en œuvre du projets éducatifs territorial (PEDT) formalise cette démarche par des actions le mercredi, au périscolaire et pendant les vacances scolaires.

Le bureau du référent périscolaire (Directrice ALSH) est situé dans l'enceinte de l'école et participe régulièrement aux commissions pédagogiques.

Des réunions régulières sont faites avec l'Elue à la Jeunesse, La responsable Jeunesse et la directrice de l'école pour faire le point sur les projets communs :

- Règlement intérieur commun à l'école et au périscolaire.

- Partage du Jardin et du potager.
- Continuité du projet musique avec l'orchestre à l'école en élémentaire et l'activité chant en maternel le mercredi.
- Préparation au cross de l'école avec un cycle endurance à l'activité sport le mercredi.
- Aide au numérique avec un atelier informatique le mercredi
- Participation aux actions de l'école : marché de Noël et fête de l'école.

Le Conseil d'école de l'Ecole des Mille Sources de Martillac est un organe consultatif. Il permet de communiquer, de se concerter ou d'informer les familles, les Elus et les partenaires sur les différents temps de l'enfant avant, pendant et après l'école, sur les orientations pédagogiques du projet d'école et sur les objectifs pédagogiques formalisés dans le PEDT.

ACTIVITES PROPOSEES DANS LE CADRE DU PEDT

Il s'agit d'activités d'initiation et de découverte.

L'organisation

- Les enfants inscrits le mercredi sont pris en charge par les animateurs diplômés et qualifiés.
 - ✓ Le service est assuré de 7h à 19h.
 - ✓ Accueil extrascolaire de 7h à 8h30
 - ✓ ALSH journée repas compris de 8h30 à 17h
 - ✓ ALSH ½ journée repas compris de 8h30 à 13h30 ou de 12h à 17h
 - ✓ Accueil extrascolaire de 17h à 19h
 - ✓ Des horaires spécifiques peuvent être admis que pour les familles faisant l'objet d'une dérogation validée en commission spécifique)
- Les activités se déroulent dans et autour de l'école. Des déplacements encadrés ont lieu à la plaine des sports (Mini bus), et vers d'autres locaux municipaux : dojo, médiathèque, salles d'activités (à pied)
- Les enfants changent d'activités en fonction de leur choix et des projets.

Les projets spécifiques

Maternelle :

- **Lire et Faire Lire** est un dispositif de développement de la lecture auprès des jeunes. S'appuyant sur le lien intergénérationnel, la découverte de la littérature jeunesse, la transmission du plaisir de lire, il est d'une grande utilité sociale, éducative et culturelle. Par ailleurs, il s'inscrit dans une large campagne de promotion de la lecture auprès des jeunes et de la lutte contre l'illettrisme. En partenariat avec la Médiathèque de la commune.
Intervention est encadrée par les bénévoles de l'association Alexandre Jardin
- **Chant : « Si vous ne pouvez m'apprendre à voler, apprenez-moi à chanter ! » Sir James Barrie.**
L'atelier d'Eveil Musical est spécialement conçu pour les enfants de moyenne et grande section. Il s'agit d'initier les enfants au plaisir de la musique avec une intention éducative (initiation à l'anglais) tout en les aidant à développer leur perception avec des méthodes sensorielles, auditives et ludiques, et en permettant à l'enfant de vivre un temps de loisir musical dans un cadre sécurisant et rassurant.

- Valoriser l'enfant dans ses compétences tout en favorisant la participation, l'expression vocale et corporelle des enfants.
- Développer l'idée du « écouter ensemble » « s'écouter » et du « chanter ensemble ».
- Proposer un programme musical riche et varié qui tient compte du rythme de l'enfant.
- Proposer des thèmes sur la semaine, le mois ou le trimestre en fonction des périodes et des thématiques de l'année et du projet d'école.
- Restitution d'un projet musical final

Intervention encadrée par l'association du professeur de chant Mme ORQUIN Sylvie

● **Ludothèque :**

L'intervention de la ludothèque vise avant tout à offrir aux enfants toutes les possibilités d'épanouissement de leurs activités ludiques. Elle est avant tout un lieu de sensibilisation au jeu dans le développement harmonieux de l'enfant.

L'activité ludothèque est propice à l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilisation

Intervention encadrée par un agent communale au statut d'assistant conservation du patrimoine et responsable de la médiathèque.

Elémentaire :

● **Projet jardinage :** Les objectifs d'un jardin pédagogique

Les objectifs sont éducatifs, écologiques et environnementaux.

- Aborder des questions d'alimentation, de nutrition, d'agriculture, de pollution et, de protection de la nature et de gestion de l'environnement, de connaissance sensible et scientifique de la nature....
- Compréhension de la vie d'un jardin, des phénomènes naturels, du cycle des saisons, du cycle des plantes.
- Acquisition de techniques de jardinage, on apprend à se servir de ses mains.
- Approche de nouveaux métiers tels que les métiers manuels : métiers de l'agriculture, les métiers de l'artisanat, les métiers de l'environnement
- Permettre les échanges entre jardiniers, les rencontres intergénérationnelles et favorise les liens sociaux.
- Compréhension des problèmes environnementaux en devenant un écocitoyen.

Intervention encadrée par une animatrice communale diplômée BAFA

● **Projet Sécurité routière :**

- Label « Ville Prudente » : L'objectif de l'obtention de ce label est de mettre en avant la commune en matière de sécurité et de prévention routières. Symbolisé par l'acquisition d'un panneau installé à l'entrée de la ville labellisée et des actions menées par les enfants et pour les enfants :
 - ✓ Accompagner l'enfant vers une éducation à la route.
 - ✓ Permettre d'acquérir des savoirs, mais aussi des savoir faire et des savoirs être concernant l'apprentissage des règles de sécurité routières.
 - ✓ Préparer l'acquisition des comportements à l'ensemble des situations de la vie quotidienne.

Intervention encadrée par une animatrice communale diplômée BAFD

● **Projet Sportif :**

- Utiliser le sport comme un moyen éducatif
- Développer le sens de l'effort
- Promouvoir le respect de l'éthique et des valeurs éducatives et humanistes du sport.

- Participer à la santé et à la préservation de l'intégrité physique des élèves.

Intervention encadrée par un agent communale ETAPS (Educateur territoriale des activités physiques et sportives)

- **Sorties éducatives :**

- Elles contribuent à donner du sens aux projets en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel.
- Elles concourent ainsi à faire évoluer les représentations des savoirs en les confrontant avec la réalité.
- Elles constituent l'apprentissage de la vie collective.
- Elles favorisent la mise en œuvre d'attitudes responsables dans des milieux moins protégés que l'enceinte du centre.
- C'est un temps fort dans un domaine d'activités.
- C'est l'aboutissement d'une série d'activités permettant de mettre en situation des acquisitions dans un milieu significatif.

Intervention encadrée par l'équipe d'animation communale diplômée BAFA / BAFD / ETAPS

- **Restitutions finales** liées aux différents projets :

- La chasse au trésor d'Halloween en octobre.
- Le cabaret en décembre.
- Le carnaval en mars.
- Les JO en mai.
- La fête de fin d'année en juin.

Toutes ces actions sont liées chaque année à un thème ce qui permet de :

- Créer un univers pour l'enfant.
- Des créations d'animations cohérentes et éducatives.
- De découvrir un sujet, et d'apprendre du contenu sur un domaine.
- De créer un dynamique d'équipe.
- Permet de concevoir une programmation cohérente servant les objectifs pédagogiques du PEDT.

Demande de dérogation au taux d'encadrement des activités péri-éducatives

La commune de Martillac demande à bénéficier, pour la rentrée 2018/2019, d'un assouplissement des taux d'encadrement périscolaires prévus pour un accueil de loisirs sans hébergement, permettant de porter le mercredi à 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans pour une ouverture de plus de 5 heures consécutives 7h/19h. Et les le lundi /mardi / jeudi /vendredi matin et soir à 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans pour une ouverture consécutive de moins de 5h.

PARTENAIRES DU PROJET

Partenaires institutionnels

- La commune de Martillac
- La Médiathèque de Martillac
- La Communauté de Communes de Montesquieu
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports
- La caisse d'Allocation Familiale de la Gironde

- Le Département de la Gironde
- L'éducation Nationale (DSDEN 33)

Partenaires associatifs

- Associations sportives et culturelles de la ville (en fonction des projets)

Autres partenaires

- Professeur de chant
- L'association des parents d'élèves : APE (association des parents d'élèves) nom ?
- Ludothèque

STRUCTURE DE PILOTAGE

Composition de la structure de pilotage

- M. le Maire
- L'élue en charge de la jeunesse et de l'éducation
- Les élus de la commission jeunesse et éducation
- Le Directeur Général des Services de la commune
- La responsable du service Jeunesse / Education
- L'association des parents d'élève
- Les partenaires associatifs et institutionnels
- L'équipe pédagogique et les représentants de l'EN.

Coordination du projet assuré par

Nom prénom : Mme Isabelle APPRIOU

Fonction : Responsable du service Jeunesse / Education

Adresse : 14 av Charles de Gaulle 33650 MARTILLAC

Téléphone : 05.56.72.71.20

Adresse électronique : alsh@mairie-martillac.fr

Modalité de pilotage

Le pilotage stratégique est assuré par l'instance décrite ci-dessus qui réunit au moins trois fois par an et a pour mission :

- Mise en cohérence, définition des priorités et orientation des politiques éducatives locales.
- Evaluation, suivi et principes d'évolution des dispositifs structurant le PEDT.

Le pilotage opérationnel est assuré par la cellule technique composé du Secrétaire Général des Services, de la responsable du service jeunesse, et des référents de terrains (animateurs)

EVALUATION DU DISPOSITIF

Une évaluation pour :

- Engager tous les acteurs du comité local de pilotage dans une démarche d'élaboration collective et de suivi du projet.
- Prendre en compte les avis et contributions de tous les acteurs, dont les élèves et les parents.
- Favoriser un dialogue efficace entre les professionnels du périscolaire et de l'école.

Périodicité

Retour par les animateurs à chaque période d'une fiche d'évaluation

Réunion d'évaluation 2 fois par an avec les différents acteurs.

Indicateurs retenus

- **Quantitatifs** : #Fréquentation aux différents temps périscolaires et extra scolaires.
Répartition des activités
- **Qualitatifs** : # Evolution et objectifs du projet et effets mesurés

Maire de MARTILLAC

Dominique CLAVERIE

